

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2014

Présents : Daniel DURAND – Catherine GUESDON – Norbert WAGNER – Philippe ALLARD – Béatrice PELUAU-PETITSIGNE – Alain PACILLY - Gérard PUAULT- Claude LEMEE - Gérard DAGUE - Georges COLLAT - Odile BONNIN - Didier ANDRY – Christèle BOUVIER – Pascale BOULME

Secrétaire de séance : Pascale BOULMÉ

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 31 janvier 2014.

Modification ordre du jour :

- Compte administratif 2013 commune
- Compte administratif 2013 assainissement

Ces budgets n'ont pas pu être établis suite à l'absence pour maladie de Madame la secrétaire de mairie.

Ajout :

- Création Participation Assainissement Collectif
- PAC du camping
- Emprunt Caisse d'Épargne
- Contrat spectacle du 16 mai 2014

PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

Monsieur le Maire rappelle l'article 30 n°2012-354 de la loi de finances rectificatives de 2012 qui a créé la PAC et dont les objectifs principaux sont :

- de permettre le maintien du niveau des recettes des services publics de collecte des eaux usées et de satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux
- de permettre l'assujettissement des habitants d'une zone nouvellement desservie par un réseau de collecte, indépendamment de l'ancienneté du bâtiment ou de la réalisation de travaux, afin de répartir la charge financière sur l'ensemble des bénéficiaires.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'instaurer la PAC dont les tarifs seront basés directement sur les tarifs pratiqués par le syndicat intercommunal des eaux de Vallères-Lignièrès de Touraine (SIEVAL) soit une taxe de raccordement de 1 370 € par foyer.

Toutefois le montant de cette taxe pourra être modulée en fonction de l'ancienneté du dispositif existant.

Adoption à l'unanimité

RACCORDEMENT POSTE CAMPING BÉCAJU

Le montant de la PAC qui sera demandé en concertation avec Mr et Me JAVELLE pour le raccordement du camping est de 13 000 €, la PAC pouvant être différente suivant l'établissement qui ne requière pas les mêmes besoins qu'une maison individuelle.

Adoption à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT 2014

Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires 2014 avec l'aide de la perception.

Exploitation qui s'équilibre en dépenses et recettes à	94 970.59 €
Investissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à	190 406.69 €

Le budget assainissement 2014 est adopté à l'unanimité.

EMPRUNT CAISSE EPARGNE

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle proposition de la caisse d'épargne dans le cadre du financement du poste de relevage camping Bécaju où la somme de 80 000 € (somme inscrite au budget 2014) a été demandée . On note une baisse des taux de prêt.

<i>BANQUE</i>	<i>MONTANT PRÊT</i>	<i>NATURE</i>	<i>TAUX</i>	<i>Durée</i>	<i>Montant échéance annuelle</i>
Caisse d'Epargne	40 000 €	prêt bonifié(BEI)	2,91%	15 ans	3300,40 €
Caisse d'Epargne	40 000 €	normal	3,21%	15 ans	3370,48 €

Monsieur le Maire propose d'abandonner la délibération du 31 janvier 2014 d'un montant de 60 000€ et soumet au vote cette dernière proposition.

Adoption à l'unanimité

Il présente ensuite un tableau faisant le point sur la charge d'emprunt pesant sur les raccordements. Aujourd'hui, elle est de 351€ par habitation raccordée ; après l'extension prévue, elle sera de 226 € suite à la fin de l'amortissement de la station et la répartition sur 96 raccordements supplémentaires.

CONTRAT SPECTACLE

Madame Béatrice PELUAU-PETITSIGNE informe le Conseil Municipal des deux prochains spectacles, à savoir :

- le vendredi 14 mars 2014 : théâtre « Moi Victor Lecourt, amiral terre-neuva », le coût du spectacle s'élève à 1 000€ TTC dont 50% sont subventionné par la Région Centre
- le vendredi 16 mai 2014 : humour « Piano Rigoletto » avec Alain Bernard, le coût du spectacle s'élève à 1 200 € TTC dont 600€ subventionné par la Région Centre

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les conventions.

Adoption à l'unanimité

Par ailleurs, Madame Béatrice PELUAU-PETITSIGNE présente un bilan des saisons culturelles sur les 12 derniers mois soit 7 spectacles, avec 57 entrées en moyenne et une charge financière de 1012€ pour la commune en 2013.

BAIL BATIMENT BOULE DE FORT

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment de la boule de fort est construit sur un terrain appartenant à la commune, le bail établi pour trente ans arrive à terme le 31 décembre 2015.

La présidente de la Boule de Fort a fait une demande de renouvellement de bail pour une durée de 30 ans soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2045.

Monsieur le Maire propose de renouveler le bail pour 30 ans au prix de location de 10€.

Adoption à l'unanimité

Par ailleurs, les frais de chauffage, d'électricité engagés par l'association lors de l'accueil des enfants dans le cadre de l'activité boule de fort seront remboursés par la commune dès réception des ratios de consommation.

Adoption à l'unanimité

PERMANENCES ELECTIONS DES 23 ET 30 MARS 2014

08h00 – 10h30 : Norbert Wagner – Georges Collat – Pascale Boulmé
10h30 - 13h00 : Gérard Dague – Gérard Puault – Alain Pacilly
13h00 - 15h30 : Catherine Guesdon – Odile Bonnin – Didier Andry
15h30 – 18h00 : Philippe Allard – Claude Lemée – Béatrice Peluau-Petitsigne

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- de sa rencontre avec Madame Degouy et de Monsieur David (nouveaux associés de la société Villa Cottage), sur les nouvelles modalités du bail du terrain. La location annuelle s'établira à 500€ et si des travaux de réfection du local technique en même temps que les vestiaires du football apportant un plus sont engagés par la commune le loyer annuel s'élèvera à 1 000€.
- de la réunion avec les experts et les artisans pour les malfaçons de la salle des séminaires prévue le 30 avril 2014.
- du résultat du recensement qui fait état de 779 bulletins soit habitants, 332 résidences principales, 80 résidences secondaires et de 35 logements vacants.
- de la création d'une nouvelle association « la pie bleue » par Monsieur Denis Dodokal, cette association proposera des activités pédagogiques.
- Madame Javelle ne peut plus tenir le poste d'intervenante musicale aux écoles, elle est remplacée par Madame Bouteloup qui a les mêmes compétences et qui sera employée aux mêmes conditions.

Monsieur Gérard Puault informe que le pont en face Milly a été abîmé suite aux travaux d'abattage de peupliers. Philippe Allard précise que l'entreprise concernée a été contactée pour réparer les dommages.

Monsieur Gérard Dague demande à ce que les comptes rendus du conseil soient sur le site internet. Réponse : ils y sont dans la rubrique LA MAIRIE – TELECHARGEMENTS. Peut être devons nous modifier le site pour un accès plus facile.

Madame Christèle Bouvier demande quelles sont les démarches pour le vote des jeunes électeurs car il n'y a pas de renouvellement des cartes d'électeur. Réponse : il faut venir avec une pièce d'identité (les cartes pour les nouveaux électeurs seront distribuées la semaine prochaine)

Monsieur Alain Pacilly informe de sa présence à l'assemblée spéciale de la SPL (office de tourisme) pour l'élection des 18 membres du conseil d'administration, 12 membres sont représentés par les 12 maires auquel s'ajoute un représentant d'Azay-le-rideau.

Il reste 5 places pour 10 communes (exceptée la commune de Lignières de Touraine), il a été conseillé de désigner le même représentant à l'assemblée spéciale de la SPL qu'au comité tourisme par souci de cohérence..

Madame Odile Bonnin informe des demandes du conseil d'école :

- Rachat de chaises pour la maternelle
- Remplacement du poste CD

Trois sorties sont prévues :

28 mars 14 : sortie à la vallée troglo des goupillières – cycle 2

11 avril 14 : sortie Villaines les rochers – cycle 1-3

23 mai 14 : forteresse Montbazon les 3 cycles si possible

Madame Odile Bonnin rappelle que le chemin entre Mr Dubreuil et Mr Blottin n'est toujours pas refait. Il a été re-nivelé et la commande de diorite pour boucher les trous est en cours.

Madame Catherine Guesdon rappelle :

- que le transport scolaire pour toutes les sorties a été retenu par la Communauté de Communes et il s'agit des transports Connex.
- de la prochaine réunion du CCAS fixée le mardi 18 mars 2014

La séance est levée à 22h30